

LE MERCREDI 2 MAI 2012

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 2 mai 2012, à 20 h 06, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Jacinthe Brière
Jacques D'Août
Alexandre Iracà
Jean-Marc Lavoie
Stéphane Mongeon
Carl G. Simpson

Marc Beaulieu
Marc Carrière
Jocelyn Fréchette
René Langelier
Sylvain Léger
Dany Ouellet

Absences

Claude Benoît
Raymond Ménard

Cécile Gauthier
Michel Tardif

Les représentants du comité de parents :

Anik Morin

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Encourage les élèves à bien conclure l'année en persévérant jusqu'au dernier jour de classe.
- . Félicitations adressées aux récipiendaires et au comité organisateur du Gala des commissaires.
- . Souper-bénéfice, les 24 et 27 avril dernier, au profit de l'équipe des commissions scolaires de l'Outaouais du Grand Défi Pierre Lavoie.
- . Souper-bénéfice de la Fondation de la réussite éducative le 26 avril dernier.
- . Souligne que le premier et le troisième prix du Défi génie inventif, dans la catégorie du 1^{er} cycle du secondaire, sont allés à deux équipes de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.
- . Soirée mérite-élève de l'ADÉOQ le 30 avril dernier.

Parole aux commissaires

Monsieur Luc Trottier

- . Gala régional en matière d'entrepreneuriat : cinq des sept prix ont été remportés par des écoles de la CSCV.
- . Encourage les parents à assister aux nombreux spectacles offerts par les écoles.
- . Spectacle de l'harmonie de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau.

Monsieur Jean-Marc Lavoie

- . Spectacle de l'harmonie Contre-Temps de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, le 3 mai prochain.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Véhicube du Grand Défi Pierre Lavoie s'est arrêté à l'école du Ruisseau.
- . Yanik Vilon, élève de 3^e année à l'école Monseigneur Charbonneau organise un marchethon dont il remettra tous les profits à Opération enfant soleil.
- . Pour l'année 2012, Yanik Vilon sera l'enfant-soleil de l'Outaouais.

Monsieur Marc Beaulieu

- . Gala mérite-élève du Club optimiste a récompensé une quarantaine d'élèves.

Madame Jacinthe Brière

- . Les élèves de 5^e et de 6^e années de l'école de la Montagne effectueront un voyage de fin d'année à Québec.
- . Le 2 juin prochain se tiendra le 9^e tournoi de golf de l'école de la Montagne.

1455

Monsieur Marc Carrière

- . Maude Lécuyer-Lafleur, diplômée de l'ESHG a été nommée *Personnalité de la semaine Radio-Canada / Le Droit*.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**RÉSOLUTION 73 (2011-2012)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2012****RÉSOLUTION 74 (2011-2012)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires du 4 avril 2012 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Rapport des groupes de travail****Comité des ressources matérielles et financières par monsieur le commissaire Marc Beaulieu :**

- . Réception des règles budgétaires 2012-2013 qui prévoit une coupure de 1,3 million \$.
- . Propose la tenue d'une séance extraordinaire, le 9 mai prochain, afin de réagir à ces règles budgétaires.

Comité relatif aux ressources humaines par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- . Gala des commissaires : fait état des récipiendaires dans les différentes catégories.

Comité relatif aux ressources éducatives par monsieur le commissaire Marc Carrière :

- . Politique linguistique
- . Suivi du transfert de la classe enrichie
- . Suivi du transfert de la classe TED de l'école Maria-Goretti vers l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins

DEMANDE DE PRÉCISIONS ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT QUANT AUX MODALITÉS D'IMPLANTATION DE L'ANGLAIS INTENSIF EN 6^E ANNÉE**RÉSOLUTION 75 (2011-2012)**

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'implanter l'anglais intensif en 2^e année du 3^e cycle (6^e année) dans toutes les écoles du Québec pour l'horizon 2016;

Attendu que les modalités d'implantation actuellement dévoilées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sont embryonnaires;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) a adressé une lettre au MELS, datée du 24 novembre 2011, explicitant ses interrogations et ses préoccupations à l'égard des modalités d'implantation de l'anglais intensif;

Attendu que le MELS n'a toujours pas répondu à ladite lettre;

Attendu que les conseils d'établissement des écoles du Sacré-Cœur (G) et Saint-Laurent se sont prononcés contre l'implantation de l'anglais intensif;

Attendu que ce Conseil des commissaires estime ne pas disposer de l'ensemble des informations pertinentes afin de planifier efficacement le déploiement du programme d'implantation;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

1456

QUE ce Conseil des commissaires demande formellement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de répondre aux interrogations et aux préoccupations formulées dans la lettre datée du 24 novembre 2011;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – NOMINATION

RÉSOLUTION 76 (2011-2012)

Attendu les termes de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) qui prévoit notamment que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit procéder à la nomination d'une direction générale adjointe;

Attendu le départ à la retraite de monsieur Luc Prud'homme qui occupait jusqu'ici la fonction de directeur général adjoint;

Attendu que ladite fonction était occasionnelle et avait pour but de remplacer la direction générale en cas d'absence brève de celle-ci ou pour répondre à des mandats spécifiques confiés par la direction générale;

Attendu que le poste à la direction générale adjointe est vacant depuis le 30 avril 2012;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du mercredi 25 avril 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Alexandre Iracà;

QUE madame Nathalie A. Charette soit nommée directrice générale adjointe, à compter du 3 mai 2012;

QUE le mandat à la direction générale adjointe demeure occasionnel et qu'il vise à remplacer la direction générale en cas d'absence brève de celle-ci ou encore à répondre à des mandats spécifiques confiés par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 – ADOPTION

RÉSOLUTION 77 (2011-2012)

Attendu les termes des articles 162 et 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les termes de la résolution 54 (2011-2012) ayant pour titre : « Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2012-2013 – projet »;

Attendu la parution d'un avis public, le mercredi 21 mars 2012, dans les hebdomadaires régionaux *La Petite-Nation* et *Le Bulletin*;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2012-2013, soit adopté comme ci-après énoncé, en conformité avec les termes de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3).

Jour	Heure	Lieu
29 août 2012 (5 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau

1457

3 octobre 2012 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
7 novembre 2012 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
5 décembre 2012 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
23 janvier 2013 (4 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
13 mars 2013 (2 ^e mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
3 avril 2013 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
1 ^{er} mai 2013 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
5 juin 2013 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau

Monsieur le commissaire Marc Carrière demande le vote.

POUR : Claude Auger, Jacinthe Brière, Jacques D'Août, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

CONTRE : Marc Carrière, Jocelyn Fréchette, Stéphane Mongeon

ABSTENTION : Marc Beaulieu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉCRET D'EXEMPTION DE LA FIN DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR CAUSE DE MOTIF SÉRIEUX

RÉSOLUTION 78 (2011-2012)

Attendu les termes de l'article 191 de la *Loi sur les élections scolaires* en vertu duquel le mandat d'un commissaire prend fin s'il fait défaut d'assister à trois séances consécutives du Conseil des commissaires;

Attendu que monsieur le commissaire Dany Ouellet n'a pu assister aux trois dernières séances du Conseil des commissaires en raison d'ennuis de santé importants;

Attendu que l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires* précise que le Conseil des commissaires peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du commissaire son défaut d'assister à trois séances consécutives s'il résulte d'un motif sérieux et hors du contrôle du commissaire concerné;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires jugent que lesdites absences sont tout à fait justifiées dans les circonstances et que celles-ci correspondent à un motif sérieux tel que défini par ladite loi;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE ce Conseil des commissaires décrète une exemption permettant à M. Dany Ouellet de poursuivre son mandat à titre de commissaire représentant la circonscription de Saint-André-Avellin, et ce, sans égard aux absences que son état de santé pourrait justifier;

QUE la présente résolution soit effective jusqu'au rétablissement complet de M. Ouellet;

1458

QUE ce Conseil des commissaires transmette ses plus sincères souhaits de prompt rétablissement à M. Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACTE NOTARIÉ DE CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR À LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 79 (2011-2012)

Attendu la demande de la Municipalité de Plaisance à l'effet de céder une partie du terrain de l'école Sacré-Cœur, à Plaisance;

Attendu que cette cession de terrain n'affecte en rien la cour d'école;

Attendu que cette cession vise à régulariser une situation existante;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'acte de cession de terrain intervenu avec la Municipalité de Plaisance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO CONCERNANT LA LOCATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE ST-MICHEL (M) DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU ROCKFEST – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 80 (2011-2012)

Attendu que la municipalité de Montebello désire utiliser une partie de la cour de l'école St-Michel (M) aux fins de stationnement dans le cadre des activités du *Rockfest*, prévu du vendredi 15 juin 2012, à 18 h 15, jusqu'au dimanche 17 juin, à 17 h;

Attendu les termes du protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Montebello et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors des rencontres du 21 février et du 2 avril 2012;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Montebello concernant l'utilisation d'une partie de la cour de l'école St-Michel (M) dans le cadre des activités du *Rockfest*.

Monsieur le commissaire Claude Auger demande le vote.

POUR : Marc Beaulieu, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Alexandre Iracà, Sylvain Léger, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

1459

CONTRE : Claude Auger, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Stéphane Mongeon

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE – ADOPTION

RÉSOLUTION 81 (2011-2012)

Attendu que le *Plan d'action pour l'amélioration du français* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport oblige chaque commission scolaire à se doter d'une politique linguistique;

Attendu les termes du projet de Politique linguistique;

Attendu les consultations effectuées auprès de diverses instances au sein de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux services éducatifs lors de leur rencontre du 25 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice des services éducatifs et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE la Politique linguistique soit adoptée telle que déposée (Réf. Secrétariat général : Recueil de gestion – 5221-08-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE L'ORGANISME VALLÉE JEUNESSE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 82 (2011-2012)

Attendu les termes du protocole d'entente à intervenir entre l'organisme *Vallée jeunesse* et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que *Vallée jeunesse* offre un service de troisième ligne permettant à des élèves ayant des profils particuliers de recevoir une scolarisation qui répond à leurs besoins;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées travaille en partenariat avec l'organisme *Vallée jeunesse* depuis de nombreuses années;

Attendu la recommandation de la directrice des services éducatifs et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer pour, et au nom, de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme *Vallée jeunesse*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME VALLÉE JEUNESSE – NOMINATION

RÉSOLUTION 83 (2011-2012)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées travaille en partenariat avec l'organisme *Vallée jeunesse* depuis de nombreuses années;

Attendu que le directeur général de *Vallée jeunesse*, monsieur Léo R. Marleau, a sollicité une candidature en provenance du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de pourvoir un poste au conseil d'administration dudit organisme;

1460

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 avril 2012;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE ce Conseil des commissaires délègue monsieur Sylvain Léger à titre de représentant du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au conseil d'administration de l'organisme *Vallée jeunesse*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU COMITÉ DE GÉRANCE DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES – NOMINATION

RÉSOLUTION 84 (2011-2012)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est l'un des partenaires du déploiement du réseau de fibres optiques sur son territoire;

Attendu que les partenaires qui sont propriétaires du réseau de fibres optiques ont mis en place une structure de gouvernance, communément appelée le comité de gérance, afin de définir, en collégialité, les orientations stratégiques et techniques dudit réseau;

Attendu que monsieur Luc Prud'homme représentait la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées depuis la mise en place dudit comité de gérance;

Attendu le départ à la retraite de monsieur Luc Prud'homme;

Attendu qu'il y a lieu de déléguer un représentant de la CSCV audit comité de gérance;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE monsieur Marco Périard soit le représentant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées auprès du comité de gérance du réseau de fibres optiques;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE À LA CORPORATION INTELLIGENCE PAPINEAU – NOMINATION

RÉSOLUTION 85 (2011-2012)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est l'un des partenaires du déploiement du réseau de fibres optiques sur son territoire;

Attendu que les partenaires ont mis sur pied un organisme sans but lucratif, nommé Intelligence Papineau, dont l'objectif est d'offrir des services de télécommunications (internet haute vitesse, téléphonie IP, etc.) aux résidents qui n'avaient pas accès à ce type de services sur le territoire de la CSCV;

Attendu que monsieur Luc Prud'homme était jusqu'ici l'un des représentants de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au conseil d'administration de la Corporation Intelligence Papineau;

Attendu le départ à la retraite de monsieur Luc Prud'homme;

Attendu qu'il y a lieu de déléguer un représentant de la CSCV à ladite corporation;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE monsieur Marco Périard succède à monsieur Luc Prud'homme à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation Intelligence Papineau au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1461

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GRICS – NOMINATION

RÉSOLUTION 86 (2011-2012)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, nommé délégué officiel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées à toute assemblée générale régulière ou extraordinaire de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUPPORT FINANCIER OCTROYÉ À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS, AU CENTRE LE VALLON ET AU CENTRE LA CITÉ À L'ÉGARD DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE

RÉSOLUTION 87 (2011-2012)

Attendu que depuis quelques années, l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, le Centre le Vallon et le Centre la Cité organisent une soirée reconnaissance afin de souligner la contribution des employeurs de la région qui ont accueilli un (ou des) élève (s) à titre de stagiaire en entreprise;

Attendu les termes de la lettre datée du 3 avril 2012 où les directions des établissements concernés sollicitent une contribution financière auprès du Conseil des commissaires afin de défrayer les coûts associés à l'organisation de cet événement;

Attendu que cet événement cadre parfaitement avec les objectifs de partenariat avec la communauté explicités dans la *Planification stratégique 2010-2015* de la CSCV;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE ce Conseil des commissaires assume les coûts inhérents à l'organisation, pour l'édition 2012, de la Soirée reconnaissance des employeurs de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, du Centre la Cité et du Centre le Vallon et ce, jusqu'à un maximum de 3000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 88 (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 6 juin 2012, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 03.

Alexandre Iracà,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

